



Asser urgent merci d'avance pour votre aide

Par **roch**, le **16/01/2009** à **12:34**

bonjour, j'ai ete condamné avant hier par le tribunal correctionnelle a une peine de dommage et interet ainsi q'une peine de deux mois d emprisonnement ferme. Je n est pas assister a l'audience et ni ne mi suit fait représenter par un avocat rn j'ai un assez lourd casier judiciaire 5 ans pour stups ,3 ans pour stups ,3 ans pour stups , plus quelques autres condamnations fermes minimales , l'acte ne m'a pas ete encore notifier officiellement , quand dois-je lancer la procedure d appel ?rnlle delit reprocher est benin degradation volontaire de trois vitres d' un vehicule sur un parking de boite de nuit j ai reconnu les faits et depuis le debut de l affaire est pres a indemniser la victime mais dessaccord sur les modoliter d'ou mon deferement devant le parquet.penser vous que le ferme puisse sauter en appel?rndans l attente dune reponse serieuse je vous remercie d avance pour toutes les informations que vous pourriez me donner rn.rnsalutations.....

Par **Tisuisse**, le **16/01/2009** à **18:57**

Bonjour,rnrnAttendez-vous à avoir prochainement des nouvelles par la justice, c'est la procédure normale.

Par **citoyenalpha**, le **17/01/2009** à **05:40**

Bonjourrnrnvous avez 10 jours à compter de la notification de la décision pour faire appel de la décision.rnrnIl est important de se présenter devant le tribunal afin de plaider sa cause. En votre absence alors que votre convocation vous a été notifié le Procureur n'a point de

contradictoire et le tribunal statuer en fonction des éléments qui lui sont présentés autant dire des éléments à charge dans votre cas. Vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle en fonction de vos revenus. Rendez vous au tribunal de grande instance pour interjeter appel et vous rendre au bureau de l'aide juridictionnelle. Restant à votre disposition.